

Pierrelaye, le 9 mai 2020

Madame, Monsieur,

Suite aux décisions gouvernementales annoncées par M. le Premier Ministre mardi 28 avril et à la lumière du sondage opéré auprès de vous par les enseignants, la Municipalité, l'Inspecteur de l'Éducation nationale et les directeurs d'école se sont concertés pour dégager des orientations sur la reprise d'activité dans les écoles de Pierrelaye.

Le sondage a permis d'identifier les préoccupations principales des parents :

- garantir un cadre sanitaire ; il ne peut y avoir de garanties médicales absolues sur cette question.
- maintenir une continuité pédagogique de qualité
- retrouver pour certains parents la disponibilité nécessaire à la reprise du travail

Par ailleurs, l'Etat a limité officiellement le nombre d'enfants à 15 maximum par classe en élémentaire et 10 en maternelle. Ce nombre pourra être modifié en fonction de l'ampleur des salles de classe.

Sur ces bases les orientations sont les suivantes :

1. Date de reprise

Elle se fera le **mardi 2 juin** avec un fonctionnement des écoles par alternance **LUNDI/ JEUDI et MARDI / VENDREDI**. Les listes des élèves vous seront adressées afin que vous puissiez vous organiser.

2. Nature de la poursuite de l'enseignement

Depuis la fermeture des écoles, l'enseignement est poursuivi à distance.

A partir du 2 juin, deux systèmes seront possibles, selon le choix des parents :

- Poursuite de l'enseignement à distance
- Retour progressif par alternance à l'école pour un enseignement en classe.

Le nombre d'enfants accueillis à l'école dépendra du nombre d'enseignants non mobilisés par l'enseignement à distance. Cette information vous sera fournie par l'école de votre ou vos enfants.

Votre enfant pourra être accueilli par un enseignant de l'école qui ne sera pas nécessairement le sien.

3. Quels enfants seront accueillis à l'école ?

Afin de faire face aux nouveaux gestes sanitaires qu'il faudra mettre en œuvre et compte-tenu de la capacité d'accueil des classes, les écoles doivent se réorganiser.

Tous les enfants ne reviendront pas à l'école en même temps.

Ils appartiendront à un groupe soit du lundi/jeudi, soit du mardi/vendredi.

Trois critères sont retenus :

- Priorité aux enfants qui ont des difficultés pour accéder à l'enseignement à distance, ainsi qu'aux enfants des personnels essentiels à la gestion de la crise qui seront accueillis tous les jours dans leur école.
- La présence à l'école n'est pas obligatoire et dépendra du libre choix des parents.
- Les élèves devront manifester un strict respect et une parfaite compréhension des règles sanitaires.
- **Nous incitons les parents d'enfants en petite et moyenne section à, dans la mesure du possible, ne pas scolariser ces derniers pour des questions d'application des gestes barrières qui seront particulièrement difficiles à respecter pour eux.**

4. Dispositif sanitaire

Avec l'aide des ATSEM et des agents de la régie ménage, nous chercherons à appliquer rigoureusement les termes du protocole sanitaire diffusé par l'Etat. Si toutefois certains points semblaient difficiles à appliquer vous en serez informés.

Dès à présent, nous sommes en mesure de réaliser la désinfection des locaux avant l'arrivée des enfants, la désinfection des sanitaires dans la journée, la mise à disposition de solution hydro alcoolique dans chaque classe, le port du masque par le personnel, un thermomètre, le respect de la distanciation (1 élève par table, tables espacées d'un mètre). Nous devons nous assurer qu'il n'y aura pas de prêt ni d'échange de matériel quel qu'il soit, et du strict respect des gestes barrières.

A noter que l'application des règles de distanciation et d'auto-comportement individuel des enfants des classes maternelles obligera la ville à réduire la capacité d'accueil dans les classes.

Enfin, nous insistons sur le fait qu'il appartient aux parents de préparer les enfants au respect des règles sanitaires répétées sans cesse depuis le début de l'épidémie de les faire appliquer à la maison.

5. Les activités périscolaires

Le restaurant scolaire fonctionnera en deux ou trois services pour respecter la distanciation, et le respect des gestes barrières.

La garderie du matin et du soir fonctionnera en constituant des groupes réduits dans des pièces séparées.

L'accueil de loisirs fonctionnera le mercredi en suivant les mêmes règles, dans la limite des capacités d'accueil de la structure.

Conclusion

La réouverture des écoles nécessite la mise en place d'une organisation complexe pour les enseignants et la Municipalité. Face aux contraintes de cette crise sanitaire, toutes les personnes impliquées à Pierrelaye ont la volonté de faire au mieux pour assurer la continuité du service public.

Un suivi régulier du dispositif s'imposera en fonction des difficultés que nous ne manquerons pas de rencontrer, nous obligerons d'adapter celui-ci en conséquence à Pierrelaye.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour servir l'intérêt général.



Le Maire

Michel VALLADE

L'Inspecteur de l'Education national

Hervé DRZEWSKI